



Microfragments : le plastique polluerait 88% de la surface des océans *Page A 4*



La France pourra continuer d'interdire le port du **voile intégral** en public *Page A 2*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 145

LE DEVOIR, LE MERCREDI 2 JUILLET 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

FRANCE

Un nouvel obstacle pour Sarkozy

L'ancien président est mis en examen dans une affaire de trafic d'influence

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

Les écueils s'accumulent sur le chemin du retour de Nicolas Sarkozy en politique. Après un interrogatoire de 16 heures, la nouvelle est tombée à 2h30 du matin. L'ancien président a été mis en examen et accusé de corruption active, de trafic d'influence actif et de recel de violation du secret professionnel. Deux de ses présumés complices ont aussi été accusés hier en fin de soirée: son avocat, M^e Thierry Herzog, et M^e Gilbert Azibert, avocat général de la Cour de cassation.

Dès 8 heures mardi matin, l'ancien président s'était présenté aux bureaux de l'office anticorruption de la police judiciaire de Nanterre, qui l'a mis aussitôt en garde à vue. Cette procédure, qui permet d'interroger un suspect pendant 24 heures, est courante en France. Mais c'était une première pour un ancien président. Nicolas Sarkozy est soupçonné de trafic d'influence et de violation du secret de l'instruction. Une accusation passible de dix ans de prison et de 150 000 euros d'amende.

Échange de services?

Cette nouvelle « affaire » est apparue par hasard au début de l'année, alors que Nicolas Sarkozy et son avocat, M^e Thierry Herzog, avaient

VOIR PAGE A 8 : SARKOZY

AUJOURD'HUI



Actualités › Les libéraux se réjouissent des résultats des quatre élections partielles fédérales de lundi. *Page A 3*

Le Monde › Irak: le chaos gagne aussi le Parlement, qui a échoué à enclencher le processus de formation d'un gouvernement. *Page A 5*



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 2

Le FFM joue le tout pour le tout

L'Impérial sera hypothéqué, et peut-être vendu, pour sauver le festival de cinéma



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le président du Festival des films du monde, Serge Losique, photographié devant le cinéma Impérial, mardi, avec l'affiche du 38^e festival. Le FFM espère toujours s'entendre avec les bailleurs de fonds pour permettre la tenue du prochain festival, fin août.

MÉLANIE LOISEL

Déboires financiers, perte de subventions, désistement de commanditaire... Pour freiner la débâcle, le conseil d'administration du Festival des films du monde de Montréal (FFM) va hypothéquer le cinéma Impérial et peut-être même le vendre, en vue d'éponger sa dette de deux millions et demi de dollars, a appris *Le Devoir*. Un coup de barre jugé nécessaire pour sauver ce grand rassemblement cinématographique qui dure depuis 38 ans.

« On a pris cette décision d'hypothéquer le cinéma pour rassurer les organismes subvention-

naires qui craignent que le président, Serge Losique, ne se serve de l'argent des subventions pour se rembourser », explique Michel Nadeau, l'un des administrateurs du conseil d'administration du FFM. En 2005, le président du FFM, Serge Losique, avait dû hypothéquer ses biens personnels pour prêter un million de dollars au FFM lorsque le gouvernement du Québec lui avait coupé les vivres. Même si le FFM a pu récupérer une partie de ses subventions, il a quand même dû emprunter un autre million de dollars à la SODEC en 2010. Et, ces dernières années, une dette d'un demi-million de dollars a été contractée dans le cadre de ses activités.

Face à cette situation financière précaire, le CA du FFM a constaté qu'il était urgent de régler ce problème pour assurer la survie du festival. « On s'est aperçu que l'Impérial n'était pas un actif stratégique pour le FFM. C'est une grandeur de salle qui ne convient pas. C'est trop grand pour les projections et pas assez grand lors des grandes premières », affirme M. Nadeau. Construit en 1913, l'Impérial est l'un des derniers cinémas montréalais à avoir conservé son cachet d'antan avec ses rosettes au plafond. Selon l'évaluation de la Ville de Montréal, le bâti-

VOIR PAGE A 8 : IMPÉRIAL

Lady Gaga, la rançon de la gloire

Catalyseur de l'extravagance en musique pop contemporaine, l'icône planétaire découvre la rançon de la gloire. Les médias ne lui portent plus autant d'attention et Miley, Katy et Beyoncé l'ont délogée de son trône. En concert à Montréal et à Québec cette semaine, Lady Gaga peut-elle encore faire sensation?

ÉMILIE FOLIE-BOIVIN

Stefani Joanne Germanotta voulait devenir Lady Gaga et elle l'est devenue. New-Yorkaise de l'Upper West Side, elle a mis plusieurs années à se matérialiser en « Mère Monstre » jusque dans les moindres coutures. Cette icône de la pop la plus scrutée et la plus critiquée de sa génération recherche la gloire et elle ne s'en est jamais caché, même qu'elle l'a réitéré avec *Applause*, le premier extrait de l'album *ArtPOP* lancé en novembre dernier. « *I live for the applause, applause, applause/Live for the way that you cheer and scream for me* ».

Avec son excentricité et ses tenues spectaculairement ludiques inspirées du *pop art*, Lady Gaga a su magnétiser les foules. En août dernier, c'est toutefois Miley Cyrus qui a monopolisé toute l'attention avec sa provocante session



KEVIN MAZUR/GETTY IMAGES/AFP

Lady Gaga pose pour ses admirateurs lors d'un concert donné à New York, en avril. Des critiques reprochent à l'icône de la pop de s'être perdue dans son propre univers.

VOIR PAGE A 8 : LADY GAGA

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Des mesures de financement, comme un fonds de financement et la publicité dans les taxis, pourraient être examinées, avance le maire de Montréal.

Des caméras dans tous les taxis montréalais

Les mesures proposées par la Ville sont bien accueillies par l'industrie, mais elle s'inquiète des coûts supplémentaires

JEANNE CORRIVEAU

Sept mois après la mort du chauffeur de taxi Ziad Bouzid, assassiné dans Côte-des-Neiges en novembre 2013, le maire Denis Coderre a annoncé lundi l'intention de son administration d'adopter sous peu une politique sur l'industrie du taxi. Le projet obligera les propriétaires de taxi à doter leur véhicule d'une caméra de surveillance et d'un système de géolocalisation.

Peu après le décès de M. Bouzid, le maire Coderre avait mandaté la Commission

Le maire Coderre a promis de faire adopter une politique sur l'industrie du taxi, et ce, dès le mois d'août

sur les transports afin qu'elle mène une consultation sur la sécurité du transport par taxi. Dans son rapport, qui comporte 17 recommandations, la Commission suggère de rendre obligatoire l'installation d'une caméra dans les taxis, une mesure à laquelle l'administration Coderre entend donner suite. Ainsi, d'ici à la fin de l'année, tous les véhicules devront être dotés d'une caméra, mais les images ne seront accessibles qu'aux policiers ou aux agents de la paix à des fins d'enquête, précise-t-on.

Paiement électronique

La commission recommande aussi de munir les véhicules d'un système de géolocalisation afin de faciliter les interventions des services d'urgence auprès de chauffeurs en détresse. Et, pour faire diminuer la quantité d'argent comptant à bord des véhicules, elle prône aussi la mise en place de systèmes de paiement électroniques.

L'électrification d'une partie de la flotte de véhicules d'ici

à 2020 est également encouragée et la Commission suggère à la Ville de soutenir les démarches déjà entreprises par l'industrie à cet égard.

Pour lutter contre le transport illégal qui nuit à la santé financière des chauffeurs de taxi, la commission propose que Québec augmente le coût des amendes liées aux pratiques déloyales.

Une couleur unique?

Le maire Coderre a promis de faire adopter par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération une politique sur l'industrie du taxi, et ce, dès le mois d'août. Il s'est dit conscient que l'achat d'équipements représentait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de taxi, et c'est pourquoi la

Ville entend mettre en place un fonds de développement pour réduire leur facture. D'autres mesures de financement, comme la publicité dans les taxis, pourraient être examinées, avance le maire.

Désireuse de projeter une «*image de marque cohérente et représentative*» pour la métropole, l'administration envisage d'uniformiser la couleur des taxis montréalais ou de les doter d'un signe distinctif, comme c'est le cas dans d'autres grandes villes.

Les représentants de l'industrie du taxi, dont le Regroupement des propriétaires de taxis de Montréal, dirigé par Max-Louis Rosalbert, ont accueilli favorablement les mesures proposées par la Ville. Les caméras vont contribuer à accroître le sentiment de sécurité des chauffeurs de taxi, croient-ils. Ils s'inquiètent toutefois des coûts supplémentaires que pourraient devoir assumer les chauffeurs.

Le Devoir

La CEDH valide l'interdiction du voile intégral en France

ARNAUD BOUVIER
MICHEL CONRATH

Strasbourg — La France pourra continuer d'interdire le port en public du voile islamique intégral: la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé mardi son objectif «*légitime*» en déboutant une adepte de la burqa et du niqab.

Dans un arrêt définitif mais pas unanime — 2 juges sur 17 ayant exprimé une opinion dissidente — la CEDH a souligné que «*la préservation des conditions du "vivre-ensemble" était un objectif légitime*» des autorités françaises.

Elle a admis que la France disposait à cet égard d'une «*ample marge d'appréciation*» et que la loi votée fin 2010 n'était pas contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

La CEDH avait été saisie, le jour de l'entrée en vigueur de cette loi controversée, en avril 2011, par une jeune femme, avocate de profession. Elle assurait porter aussi bien la burqa — qui cache entièrement le corps, y compris les yeux derrière un tissu à mailles — que le niqab — qui couvre le visage pour n'en montrer que les yeux.

Dans sa requête, la requérante âgée de 24 ans, restée anonyme, affirmait ne subir «*aucune pression*» familiale et accepter les contrôles d'identité, tout en voulant rester libre de porter le voile à sa guise.

Elle estimait contraire à sa liberté de religion cette loi qui stipule que «*nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage*», sous peine de 150 euros d'amende (environ 220 \$CAN) ou d'un stage de citoyenneté, ou les deux.

Relevant la légèreté des sanctions prévues, la CEDH a estimé l'interdiction «*proportionnée au but poursuivi*».

La jeune requérante est «*déçue par ce résultat*», mais elle l'«*accepte*» et l'avait



MEHDI FEDOUACH AGENCE FRANCE-PRESSE
Le gouvernement français avait plaidé que l'interdiction du voile intégral n'était pas antireligieuse: elle ne vise pas le niqab ou la burqa en particulier mais toute dissimulation du visage, y compris à l'aide d'une cagoule ou d'un casque de moto.

«*anticipé*», a confié son avocat, M^e Ramby de Mello.

«*Ce jugement appelle au vivre-ensemble: sur le principe, c'est une bonne chose*», a ajouté M^e de Mello.

Le gouvernement français avait plaidé que l'interdiction n'était pas antireligieuse: elle ne vise pas le niqab ou la burqa en particulier mais toute dissimulation du visage, y compris à l'aide d'une cagoule ou d'un casque de moto. Un argument qui a convaincu la Cour de Strasbourg.

La CEDH a en revanche exprimé quelques réserves en rejetant les raisons sécuritaires invoquées par le gouvernement français, et sur le choix d'une interdiction générale «*qui peut paraître démesurée*» au regard du faible nombre de femmes concernées: 1900 environ, selon une mission d'information de l'Assemblée nationale.

Dans sa jurisprudence passée, si elle considère que le simple port de vêtements religieux n'est pas en soi du

prosélytisme ou une menace contre l'ordre public, la Cour a déjà accordé à la France une marge d'appréciation pour interdire au nom de la laïcité le foulard dans les établissements scolaires. Elle a aussi validé l'obligation de retirer foulards et turbans aux contrôles de sécurité.

La Belgique, qui a voté en 2011 une loi similaire au texte français, s'était associée à la procédure.

Un «profond recul», selon Amnesty International

Pour Amnesty International, l'arrêt de la CEDH représente un «*profond recul pour le droit à la liberté d'expression et de religion*».

Egalement «*déçue*», Izza Leghtas, de Human Rights Watch, a souligné que des interdictions comme celles en vigueur en France et en Belgique «*portent atteinte aux droits des femmes qui choisissent de porter le voile et font en même temps peu pour protéger*

celles qui sont forcées de le faire».

Cette décision intervient quelques jours après la confirmation, par la Cour de cassation française, du licenciement pour faute grave d'une salariée voilée de la crèche Baby-Loup, qui envisage elle aussi de se pourvoir à Strasbourg.

Quelques heures après la CEDH, la Cour d'appel de Versailles a confirmé la condamnation à trois mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 1000 euros (1455 \$CAN), imposée à un jeune homme qui s'était violemment interposé lors du contrôle d'identité de sa femme portant le niqab, en juillet 2013, à Trappes, en banlieue parisienne.

L'affaire avait provoqué une flambée de violences urbaines. Son épouse, condamnée à un mois de prison avec sursis pour outrage et rébellion et à 150 euros d'amende pour le port d'un niqab, doit être rejugée en appel en octobre.

Agence France-Presse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Déménager ne fait pas suer tout le monde

La tradition de déménager le 1^{er} juillet ne date pas d'hier. Même si cette pratique n'est plus exigée par la loi, les Québécois ont pris l'habitude de déménager à date fixe depuis 1750. Mardi, ils étaient des milliers à transporter leurs gros électroménagers, à mettre en boîtes leurs objets précieux et à se débarrasser du superflu. Mais ce qui n'est plus bon pour les uns peut par contre l'être pour les autres. Depuis quelques années, toutes sortes de récupérateurs ont fait leur apparition à Montréal pour dénicher du métal, des meubles en bon état ou encore de véritables trésors. Le blogueur Martin Gregory, qui écrit dans le site Les choses que je trouve dans les poubelles, raconte qu'il a déjà trouvé sur le bord de la rue un passeport nazi de 1939 et des disques en vinyle de propagande chinoise. Comme quoi déménager ne fait pas suer tout le monde!

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

CINÉMA
SOUS LES ÉTOILES

présenté par **FUNAMBULES MÉDIAS**

LE DOCUMENTAIRE SOCIAL

DANS LES PARCS DE MONTRÉAL

LANCEMENT 5^e ÉDITION

MERCREDI 2 JUILLET AU PARC LAURIER
PIQUE-NIQUE
PRESTATION DE JÉRÔME MINIERE
18H - 23H

PROJECTION DU FILM

ANTICOSTI:
LA CHASSE AU PÉTROLE EXTRÊME
suivie d'une discussion avec le réalisateur

cse2014.funambulesmedias.org

ACTUALITÉS

Lac-Mégantic, un an plus tard : la mairesse aussi a perdu des proches

ANDY BLATCHFORD

Lac-Mégantic — La mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy Laroche, a fait preuve d'une détermination remarquable en prenant sa ville en charge après le déraillement qui a tué 47 personnes, il y aura un an dimanche prochain. Mais peu de gens savaient alors qu'elle vivait elle-même le deuil de deux proches.

M^{me} Roy Laroche, une figure désormais bien connue des Québécois pour l'assurance avec laquelle elle a su affronter la tragédie du 6 juillet 2013, a rarement parlé en public de l'impact de cet événement sur sa vie personnelle. Elle a pourtant perdu deux cousins dans le gigantesque incendie provoqué par l'explosion d'un train pétrolier au centre-ville et elle est passée près d'y perdre son fils.

Ses cousins, Jean-Pierre Roy, 56 ans, et Eliane Parenteau, 93 ans, ont constamment occupé ses pensées au cours de la dernière année, bien que ses longues journées en tant que mairesse l'aient entièrement accaparée.

«*Seulement le fait de passer devant ce sinistre chaque jour, plusieurs fois par jour, ça nous le rappelle*», a-t-elle confié récemment à La Presse canadienne. *Mais, malgré ça, il faut continuer à avancer. Si on laissait nos émotions prendre le dessus, je pense que je resterais à la maison.* »

Au début de l'été dernier, lorsqu'un convoi de pétrole brut sans conducteur a déraillé et explosé dans le centre-ville de Lac-Mégantic, la fin du mandat de Colette Roy Laroche à la mairie approchait et elle ne prévoyait pas de se représenter aux élections en novembre. Mairesse depuis 2002, elle a cependant vu le gouvernement Marois prolonger son mandat de deux ans après la tragédie.

Vivre son deuil personnel est donc devenu une tâche de plus à sa charge, alors qu'elle tentait — et tente toujours — d'aider la collectivité de 6000 habitants à se reconstruire.

Cette difficulté est apparue dès l'explosion, alors que les flammes dévoraient le centre-ville de Lac-Mégantic. Durant des heures, elle craignait que

son fils, Frédéric Laroche, ne fasse partie des victimes. Elle est montée dans sa voiture après la première explosion et s'est rendue le plus près possible de l'incendie.

«*Je me suis dit: "J'espère que Frédéric n'est pas là"* », raconte M^{me} Roy Laroche, qui a appris le lendemain que son fils était bien en sécurité à la maison.

Elle doit la vie de son fils au fait qu'elle n'était pas disponible pour garder ce soir-là, a-t-elle dit durant l'entrevue accordée au complexe sportif, où des concerts auront lieu ce week-end pour souligner le premier anniversaire de la tragédie. Sans cela, il se serait probablement trouvé — «*parce que c'était la place*» — au bar Musi-Café, où plus de 20 personnes ont péri.

«*Grand-maman avait de la visite, alors grand-maman ne pouvait pas garder*», raconte-t-elle.

C'est ce qui fait qu'il est resté à la maison. Mais mon histoire, c'est une histoire parmi plusieurs autres qui ressemblent à celle-là. Pourquoi n'était-il pas là [au Musi-Café]? Pourquoi ceux qui étaient là ont-ils été là? Ce sont des questions qu'on peut se poser mais auxquelles on n'aura jamais de réponses. »

Ce soir-là, le samedi 6 juillet 2013, elle a aussi pensé à sa cousine, Eliane Parenteau, qui vivait au centre-ville, mais dont la mobilité était réduite. Première victime à être identifiée par les autorités, elle avait exprimé le désir de mourir à la maison...

«*Finalement, c'est une mort tragique, mais, en même temps, ça correspond à ce qu'elle voulait comme fin de vie* », affirme aujourd'hui la mairesse, qui ajoute du même souffle qu'elle croise souvent des gens qui lui rappellent ses cousins victimes.

On a eu beau la surnommer la «*dame de granit*», M^{me} Roy Laroche cède parfois à l'émotion, ce qui arrive sans crier gare la plupart du temps. «*Je pense que je contrôle assez bien mes émotions, mais, en même temps, je n'ai pas le contrôle du moment où ça déborde*», affirme-t-elle.

Parfois, elle pleure parce que quelque chose lui rappelle le drame. Parfois, aussi, un seul mot suffit.

La Presse canadienne



Colette Roy Laroche

Les libéraux se réjouissent des résultats des quatre élections partielles

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Peut-on vraiment tirer des conclusions d'un scrutin auquel à peine une personne sur sept a participé? Les stratèges du Parti libéral espèrent sincèrement que oui, au vu des résultats «*encourageants*» des élections partielles s'étant tenues lundi soir.

Dans chacune des quatre circonscriptions où les électeurs étaient appelés aux urnes, le Parti libéral du Canada de Justin Trudeau a amélioré son score par rapport à celui obtenu aux élections générales de 2011. À l'inverse, le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique de Thomas Mulcair ont chacun perdu des plumes partout.

«*C'est encourageant*», résume un stratège libéral qui ne veut pas être identifié. *Ça continue la tendance qui existe depuis que Justin est le leader. Il est en train de convaincre les gens qu'il est "probablement" la solution de rechange à Stephen Harper.* Ce militant y voit une amélioration. «*On est passé d'une situation où les gens se disaient que Justin Trudeau "est peut-être capable de remplacer Stephen Harper" à une situation où les gens sont de plus en plus en train de dire que "Justin Trudeau peut probablement remplacer Stephen Harper".* »

«*Ça continue la tendance qui existe depuis que Justin est le leader.*

Il est en train de convaincre

les gens qu'il est "probablement"

la solution de rechange

à Stephen Harper. »

En Ontario, où deux sièges étaient en jeu, les libéraux ont repris au NPD Trinity-Spadina et ont conservé avec une majorité plus dodue Scarborough-Agincourt. Dans les deux circonscriptions albertaines où le PLC avait, en 2011, terminé troisième et quatrième respectivement, il s'est hissé au second rang. Le candidat de Justin Trudeau dans Fort McMurray-Athabasca a même, pendant une partie de la soirée, suffisamment talonné le conservateur pour que la victoire ne lui soit pas d'emblée accordée. Le Parti conservateur a donc conservé ses deux sièges albertains, mais il a perdu neuf points par rapport à 2011 dans Macleod et 25 dans Fort McMurray-Athabasca. Ces



AARON VINCENT ELKAIM LA PRESSE CANADIENNE

En Ontario, le libéral Adam Vaughan (à gauche), recrue vedette et ancien conseiller municipal très populaire, a permis aux libéraux de Justin Trudeau de prendre la très disputée circonscription de Trinity-Spadina aux néodémocrates.

25 points sont entièrement allés au candidat libéral.

Pour le NPD, les pertes sont elles aussi généralisées. Dans Macleod, il s'est même, en perdant six points, retrouvé au quatrième rang avec à peine trois votes de plus que... le Parti de l'héritage chrétien. La chute est plus douloureuse dans Trinity-Spadina, que détenait la veuve de Jack Layton, Olivia Chow, avant de faire un saut sur la scène municipale. Le NPD y a perdu 21 points, le Parti conservateur, 11, tandis que le Parti libéral en a gagné 30. «*On est déçu, mais on a fait une très bonne campagne et une partielle n'est pas un présage de*

2015», assure la directrice nationale du parti, Anne McGrath.

Un stratège néodémocrate, qui requiert l'anonymat, minimise ces pertes et la défaite dans Trinity-Spadina aux mains du libéral Adam Vaughan. Question de candidat et de taux de participation, dit-il. «*Au municipal, Vaughan avait gagné ce même comté avec 75 ou 76 % du vote. Nos chiffres internes montrent que, avant qu'il ne se lance dans la course, nous étions à 10 d'avance contre les libéraux. Quand il est arrivé dans la course, on a pris d'un coup 20 points de retard.* »

Taux de participation faméliques

Quant aux taux de participation, ils ont été faméliques: 15 % dans Fort McMurray-

Athabasca, 20 % dans Macleod, 29 % dans Scarborough-Agincourt et 32 % dans Trinity-Spadina. «*Les électeurs conservateurs qui considéraient que c'était une victoire acquise ne sont pas allés voter, les électeurs libéraux qui pensaient qu'il y aurait peut-être une surprise y sont allés et les électeurs du NPD qui se trouvaient dans une cause désespérée dans des circonscriptions où les conservateurs gagnaient avec 70 % du vote ne sont pas allés voter. Alors, je ne peux pas lire de tendance lourde là-dedans. [...] Quand on a un taux de 15-20 %, c'est difficile d'y lire autre chose que l'état de l'organisation [locale] et l'investissement des ressources.* »

Ce stratège néodémocrate met en garde contre la tentation de transposer ces résultats aux élections générales de 2015, rappelant l'élection partielle dans Winnipeg-Nord en 2010. Le NPD, qui détenait la circonscription depuis 1997, l'avait perdue aux mains des libéraux. «*Et, l'année d'après, il y a eu la vague orange!* »

Le Parti conservateur a pour sa part publié un communiqué de presse félicitant ses deux nouveaux députés, John Barlow et David Yurdiga. «*Malgré les ressources considérables utilisées par les libéraux dans Fort McMurray-Athabasca, dont trois déplacements de leur chef, Justin Trudeau, les électeurs ont choisi le leadership solide et stable du premier ministre Stephen Harper et de notre Parti conservateur.*

Ces résultats montrent que les Canadiens savent que Justin Trudeau n'est pas à la hauteur», est-il écrit.

Dans les coulisses, un stratège insiste sur le fait que les gouvernements majoritaires font rarement des gains aux élections partielles. Selon lui, le score de 69 % obtenu dans Macleod est plus représentatif que celui de 47 % dans Fort McMurray-Athabasca, où les libéraux ont concentré leurs énergies. «*L'Alberta est encore notre bastion.* »

Les conservateurs avaient pour leur part consacré beaucoup d'énergie dans Scarborough-Agincourt en distribuant des dépliants sur lesquels on voyait un Justin Trudeau moustachu, souriant en direction d'un jeune garçon s'allumant un joint. «*Trudeau veut de la marijuana dans les dépanneurs, comme l'alcool et les cigarettes*», était-il écrit. Le PC a néanmoins perdu cinq points et le libéral Arnold Chan y a été élu. Échec de la campagne? «*On utilisait l'élection partielle pour faire passer un message et on a à peu près conservé nos appuis, alors on a réussi.* »

Dans les cinq précédentes élections partielles tenues en 2013, alors que Justin Trudeau était le chef du PLC, les candidats libéraux ont chaque fois accru leur part du vote, gagnant entre 7 et 38 points de plus que lors des élections générales de 2011.

Le Devoir

Montréal vole au secours de la Maison Marguerite

JEANNE CORRIVEAU

Montréal vole au secours de la Maison Marguerite, un refuge pour femmes sans abri qui, faute d'argent, craignait de devoir fermer 6 de ses 18 lits. La Ville octroiera à l'organisme une aide financière exceptionnelle et non récurrente de 200 000 \$.

En mai dernier, la directrice de la Maison Marguerite, Martine Rousseau, et la députée de Gouin, Françoise David, de Québec solidaire, avaient lancé un cri d'alarme concernant la menace qui pesait sur les services offerts par l'organisme.

Fondée en 1976 par la Congrégation des sœurs grises, la Maison Marguerite a un service d'hébergement d'urgence de 18 lits avec un taux d'occupation de plus de 100 %. En 2007, le refuge a ouvert six lits financés par ses propres campagnes de financement et il tente, depuis sept ans, d'obtenir une subvention de l'Agence de la santé et des services sociaux pour les garder ouverts, mais en vain.

Aide d'urgence

Le maire de Montréal, Denis Coderre, n'est pas demeuré indifférent à l'appel lancé par l'organisme. «*J'ai été un peu*

horripilé dans le dossier concernant la maison Marguerite. Il manquait des fonds de façon récurrente, mais j'ai pris sur moi de proposer que, pour cette année, on puisse emboîter le pas», a-t-il expliqué lors de la réunion du comité exécutif, la semaine dernière.

«*On a enlevé les pics [antiténérants] parce que c'était inacceptable, mais il faut quand même, de façon ponctuelle, qu'on soit en mesure de répondre à des besoins. Ce sera pour cette année, mais pas de façon récurrente* », a prévenu Denis Coderre, en rappelant que le gouvernement du Québec a promis pour l'automne un plan d'action de lutte contre l'itinérance.

La semaine dernière, les élus montréalais ont donné leur aval à une aide financière de 50 000 \$ à la Maison Marguerite, à laquelle s'ajoutera ce mercredi un montant supplémentaire de 150 000 \$. Cette somme de 200 000 \$, qui correspond au montant réclamé par l'organisme, devrait permettre le maintien des six lits en danger.

Il n'a pas été possible, mardi, d'obtenir les commentaires de la directrice de la Maison Marguerite.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Première vague de chaleur de l'été

Les jeux d'eau ont fait le bonheur des petits comme des grands, mardi, dans le sud du Québec. À la place des Festivals à Montréal, le cœur était véritablement à la fête. Avec une température ressentie qui a dépassé les 40 °C avec le facteur humidex, il n'y avait rien de mieux qu'une petite saucette. La Direction de la santé publique avait d'ailleurs émis un avis aux citoyens les invitant à limiter leurs efforts physiques et à boire beaucoup d'eau pour éviter un coup de chaleur. En ce mercredi, les mêmes conseils demeurent valables, alors qu'Environnement Canada prévoit une autre journée chaude. Le mercure devrait atteindre les 30 degrés et plus de 36 °C avec l'humidex. Cette première vague de chaleur a toutefois causé des dégâts en Outaouais. De violents orages ont déraciné des dizaines d'arbres et abîmé des fils électriques. Le retour à la normale est prévu jeudi.

ACTUALITÉS

La tempête tropicale *Arthur* naît près de la Floride

Miami — La tempête tropicale *Arthur* s'est formée au large des côtes centrales de la Floride, devenant la première tempête officielle de la saison des ouragans dans l'Atlantique. Une veille de tempête tropicale est en vigueur entre Fort Pierce et Flagler Beach, le long de la côte est. La dépression génèrait mardi des vents soutenus de 65 km/h. Le Centre national des ouragans, à Miami, prévient qu'*Arthur* prendra de la force au cours des 48 prochaines heures. La tempête pourrait déverser 7,5 centimètres de pluie sur la Floride. *Arthur* se trouve à environ 155 kilomètres au sud-est de Cape Canaveral et se déplace vers le nord-ouest à 4 km/h. Pendant ce temps, dans le Pacifique, la tempête tropicale *Elida* menace au large des côtes sud-ouest du Mexique. Ses vents soutenus soufflent à 85 km/h, mais elle devrait perdre un peu de sa puissance. Un avertissement de tempête tropicale a été lancé le long de la côte mexicaine, entre Lazaro Cardenas et Cabo Corrientes.

Associated Press

Sylvain Gaudreault se fracture une hanche en vélo

Moins de deux mois après Pierre Karl Péladeau, un autre député péquiste a été victime d'un accident de vélo, ont rapporté divers médias québécois, mardi soir. Le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, a été grièvement blessé après avoir chuté sur la chaussée lors d'une randonnée dans sa circonscription. M. Gaudreault, qui était seul au moment de l'accident, souffre d'une fracture à la hanche. Il a été hospitalisé à l'hôpital de Chicoutimi. Il devrait y demeurer pendant quelques jours. En mai, le député péquiste de Saint-Jérôme, Pierre Karl Péladeau, avait subi plusieurs fractures et une commotion cérébrale après un accident de vélo dans les environs du mont Orford, en Estrie.

La Presse canadienne

Pas de Canadien à bord de la Station spatiale avant 2017

À moins d'une plus grande contribution du Canada à la Station spatiale internationale, il faudra beaucoup de temps avant de voir un autre astronaute canadien emporter l'unifolié en apesanteur. Dans le meilleur des scénarios, il faudra attendre au moins jusqu'en 2017, car les vols sont complets jusqu'à la fin de 2016, selon ce qu'a indiqué le chef du bureau des astronautes de la NASA, Bob Behnken, en entrevue avec La Presse canadienne depuis Houston (Texas). Le Canada a utilisé la plupart de ses crédits, échangeables contre des voyages spatiaux, lors du séjour de cinq mois de Chris Hadfield qui a pris fin en mars 2013.

La Presse canadienne

Condamné pour cannibalisme, un policier est ensuite acquitté

New York — Un juge fédéral américain a renversé la condamnation d'un policier new-yorkais reconnu coupable d'avoir complété pour enlever, tuer et dévorer des jeunes femmes. Le juge Paul Gardephe a statué, tard lundi, que les preuves sont insuffisantes pour maintenir la condamnation de Gilberto Valle, a indiqué mardi son avocate, Julia Gatto. Elle a déclaré que le seul crime de son client aura été d'avoir eu des pensées non traditionnelles. Valle avait été reconnu coupable en mars 2013, mais sa sentence n'avait toujours pas été prononcée. Il était passible de la prison à perpétuité. Un jury avait conclu qu'il ne faisait pas que fantasmer quand il discutait avec d'autres, sur le Web, de la possibilité de tuer et de faire cuire sa conjointe et d'autres femmes. Le juge a décidé que les propos de Valle tenaient de la fantaisie.

Associated Press

Des microfragments de plastique pollueraient 88 % de la surface des océans

Washington — Des microfragments de plastique pollueraient jusqu'à 88 % de la surface des océans et affecteraient aussi la chaîne alimentaire marine en étant absorbés par les poissons et d'autres animaux, selon des chercheurs espagnols, dont l'étude est parue lundi aux États-Unis.

«*Les courants océaniques transportent des objets de plastique réduits en de très petits fragments par les radiations solaires, et ces microplastiques, qui peuvent demeurer ainsi des centaines d'années, ont été détectés dans 88 % des échantillons de la surface des océans lors de l'expédition Malaspina, en 2010*», a expliqué Andrés Cózar, un scientifique du Centre supérieur de la recherche scientifique (CSIC) de l'Université de Cadix en Espagne. Il est le principal auteur de cette recherche publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie américaine des sciences*.

Cette recherche a également confirmé l'existence de cinq grandes zones de convergence, où s'accumulent ces déchets de plastique à la surface, qui correspondent aux cinq grandes circulations des eaux autour du globe.

Une grande partie de ces déchets se retrouvent dans la chaîne alimentaire marine, absorbés par les animaux marins

Toutefois, la surface des océans ne peut pas être la seule destination de ces microdébris puisque, comme le suggère cette étude, une grande partie de ces déchets se retrouvent probablement dans la chaîne alimentaire marine, absorbés par les animaux marins ou déposés dans les fonds océaniques.

Ces petits fragments de plastique contiennent souvent des agents contaminants qui peuvent être avalés et digérés par les animaux marins. De plus, l'abondance des déchets de plastique qui flottent sur les océans permet à de nombreux petits organismes de coloniser des zones auxquelles ils n'avaient pas accès auparavant, expliquent-ils.

Mais, selon ces scientifiques, «*le plus grand impact de cette pollution sur l'écosystème marin reste inconnu*».

Les principaux résidus trouvés dans ces déchets sont le polyéthylène et le polypropylène, des polymères utilisés dans la fabrication d'objets quotidiens comme des sacs, des contenants alimentaires et de boissons, des ustensiles de cuisine ou des jouets.

«*La bonne nouvelle dans tout cela, c'est que*

Célébrations à Ottawa, à Montréal et à Québec pour les 147 ans du Canada

JENNIFER DITCHBURN

Ottawa — Le premier ministre, Stephen Harper, et le gouverneur général, David Johnston, ont souligné différents événements historiques, dont la Conférence de Charlottetown, durant les célébrations de la fête du Canada, mardi.

Il y a 150 ans, des politiciens du Canada et des Maritimes se rencontraient à Charlottetown et à Québec, où ils ont établi les bases de ce qui deviendrait la «*Confédération*» trois ans plus tard.

«*Au moment où nous marquons le 147^e anniversaire de notre Confédération, nous voyons avec fierté que ces rêves ambitieux ont été pleinement réalisés*», a déclaré le premier ministre à la foule massée sur la colline parlementaire, mardi midi.

MM. Johnston et Harper se sont chaleureusement salués sur la colline avant que le gouverneur général n'accueille les agents de la garde cérémoniale, suffoquant sous leurs hauts chapeaux de fourrure et leurs lourds manteaux rouges. L'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds, traînant une fumée rouge, a volé en formation au-dessus de la foule, qui avait bravé une chaleur torride.

Dans son message pour la fête du Canada, David Johnston a pour sa part rappelé que le 150^e anniversaire du Canada n'était que dans trois ans. «*Le temps est venu de choisir qui nous serons en cette journée toute spéciale*, a-t-il dit. *Serons-nous une nation compatissante ? Irons-nous au-delà de nos frontières pour créer un monde meilleur ? Donnerons-nous l'exemple en matière de bonté et de sollicitude, ou suivrons-nous l'exemple dicté par le reste du monde ?*»

«*Quel genre de pays sera votre Canada ?*», a-t-il poursuivi dans son message à la nation.

La multiple médaillée olympique Clara Hughes en a «*profité*» pour terminer sur la colline son périple de près de quatre mois et de plus de 11 000 km à vélo, dans les 10 provinces et trois territoires, pour démystifier la santé mentale.

Deux spectacles étaient prévus sur la colline du Parlement. Le premier a eu lieu de midi à 13 h 30; y participaient notamment la chanteuse-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le traditionnel défilé dans les rues du centre-ville de Montréal

imitatrice franco-ontarienne Véronic DiCaire et la Québécoise Nadja. Isabelle Racicot assurait l'animation en français avec l'Ontarienne Jully Black. Un second spectacle était prévu en soirée, de 19 h 30 à 22 h, avec la même affiche qu'à midi, en plus de Daniel Lavoie et Whitehorse. Un feu d'artifice devait suivre.

A Gatineau, au parc Jacques-Cartier à 19 h, un concert mettait en vedette le chanteur québécois Maxime Landry et le groupe albertain Lauren Mann and the Fairly Odd Folk.

A Montréal, les activités se déroulaient principalement au Vieux-Port — après le traditionnel défilé dans les rues du centre-ville. Une cérémonie protocolaire avait lieu à 11 h, avant la dégustation du gâteau de la fête du Canada. Plusieurs chapiteaux offraient des activités

pour toute la famille durant toute la journée. Un spectacle était prévu de 20 h 30 à 22 h 15, avant qu'un feu d'artifice illumine le ciel dès 22 h 15.

L'hôtel de ville de Québec était lui aussi le théâtre, à midi, d'une cérémonie protocolaire de levée du drapeau par le Royal 22^e Régiment. Sur les plaines d'Abraham, de 12 h à 17 h, on avait organisé une dégustation de gâteau, du bricolage, une murale collective, de l'hébertisme, des jeux gonflables et diverses animations. Un feu d'artifice était prévu à la terrasse Grey à 22 h.

A Charlottetown, certaines activités étaient prévues au parc du Quai de la Confédération, où les «*Pères de la Confédération*» étaient arrivés pour la Conférence de Charlottetown.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322

Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :

petitesannonces@ledevoir.com

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

EN CONSTRUCTION MAINTENANT

Centre de villégiature unique!

WHITLOCK WEST
Hudson, Québec

(450) 458-5688 • www.whitlockwest.com

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

1ER AOÛT - LIGNE BLEUE
6 1/2 semi meublé, 3 c.c. fermées, Rénové, lumineux, tranquille. Prox. tous services. 2/10 min à pied 1 350 \$ p.c., Stat. disp. 514 728-7208 micheline.caron@gmail.com

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LAVAL Métros Cartier/Concorde
Haut duplex, 5 1/2 ensoleillé. Près parc et services. Rue paisible. Non-fum. Pas d'animaux. Disp. Juillet. 860\$ 450 933-6171

LAVAL (STE-ROSE) - 5 1/2
1050 p.c., frais peinture, planchers frais sablés. 900 \$ 514-668-2234

MOREAU & SHERBROOKE
R.de c.1500 p.c., aspect loft, rénové avec goût, calme, bois franc, Stat. Jardin. 2 min. métro. 1 675\$. 514 846-9770 514 206-9770

NDG - 5^{1/2} - Haut duplex rénové.
Pl. bois. Face parc, près bus. Libre. 1125\$. 514 481-8043

PLATEAU - Le Dauphin - 16ème
1 1/2 cuisine fermée. Pisc., gym, sauna. Enquête de crédit. Juillet. 850\$ chauffé 514 523-6927

ROSEMONT (prox. Parc Molson).
5 1/2 traditionnel. Impeccable. Rénové en 2011. 1200\$/mois. 514 840-2042. Détails à www.6571.ca*

ROSEMONT / PETITE PATRIE
Grand 4 1/2, 2 c.c. fermées, 4 électros, s. de b. rénovée. Libre. 860\$ 514 830-6306 514 791-3981

163 OFFRE À PARTAGER
CHERCHE femme non-fumeuse Sans animaux pour partager magnifique 5 1/2 chic à Outremont. 514 273-9393 Vanessa

HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
À PARIS - Montmartre Près des vignes, charmant appt. 3 pièces, tout équipé, 1 à 4 pers. Sem/mois. 450 677-3727

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
PARIS Atelier-loft meublé, LIBRE JUILLET et AOÛT. Équipé, 2 chambres, ensoleillé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com http://riouxchristian.e-monsite.com/

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonnevisite.ca/nyons mariehalarie@gmail.com 819 658-1218

GASPÉSIE - Baie des Chaleurs Paspébiac. Location à la sem. durant saison estivale. 1 800 463-0890 www.aubergeduparc.com/maison

303 ANTIQUITÉS
MTM International Nous achetons : or, argent, bijoux et tous objets de collections Vente de successions mtminternational.ca 514-527-1526

307 LIVRES ET DISQUES
"Librairie Bonheur d'Occasion" achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, av. du Mont-Royal Est

506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER
ArgentDirect.com Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h. 1-888-374-5777

Un don d'espoir pour la vie
ARMÉE DU SALUT 1-877-488-4222 www.ArmeduSalut.ca

598 SERVICES DIVERS

MAGOG
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir. www.auxjardinschampetres.com

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE
▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

RESIDENCES FUNÉRAIRES F. Aubrey et Fils Inc.
Vaudreuil-Dorion – 450-455-3131 www.aubreyetfils.com

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ? Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

575 DÉMÉNAGEMENTS
LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD Emballage - Entreposage - Planos. Assurances compl. Estim. gratuite. info@bretonsavard.com 514 254-1447

598 SERVICES DIVERS

AVIS DE DÉCÈS

Patry, Pierre 1933-2014
Le samedi 7 juin 2014, à l'âge de 80 ans, est décédé monsieur Pierre Patry, de Vaudreuil-sur-le-Lac. Il laisse dans le deuil ses enfants Johanne (Normand Leroux), Marc, Stéphane (Sophie Mascolo), Sylvain (Louise Talbot) et Nathalie (sa mère Louise Beaulieu); Ginette Doré-Ferron et ses enfants Sophie et Vincent; ses petits-enfants Catherine, Dominic, Jami, Cassandre, Barbara-Kim, Tatiana, Sarah, Mathilde, Maxim, Éléonore, Ivanohé, Eva, Julia, Samuel et Philippe; son arrière-petit-fils Nathan; ses frères Jean (Estelle Martin) et André (Père Jean) et ses sœurs Jacqueline (Conrad St-Denis) et Nicole; ses neveux, ses nièces et ses nombreux amis. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Michel de Vaudreuil-Dorion le samedi 5 juillet 2014 à 11h. La famille recevra les condoléances à partir de 10h. La famille vous invite à envoyer vos dons à la Fondation de la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges ou à la Fondation de l'hôpital de Verdun.

LE MONDE

ASIE CENTRALE

Confortable dans l'orbite russe



JEAN-FRÉDÉRIC
LÉGARÉ-TREMBLAY

Si l'Ukraine et la Géorgie, notamment, réagissent avec vigueur à la volonté de la Russie de renforcer son influence dans l'ancien espace soviétique, la réalité est tout autre en Asie centrale. Les cinq « stan » (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan, Tadjikistan), en phase avec les intérêts de Moscou, se laissent volontiers aspirer dans l'orbite russe, explique Hélène Thibault, chercheure postdoctorale au CERIUM.

Il existe des minorités russes dans les pays d'Asie centrale. Un scénario « ukrainien », avec annexion des territoires russophones, y est-il plausible ?

Un tel scénario est peu probable pour des raisons à la fois démographiques et politiques. L'Asie centrale a connu un fort exode des populations russes après les indépendances et ces populations sont désormais peu nombreuses (12% au Kirghizistan, 8% en Ouzbékistan, 5% au Turkménistan et 1% au Tadjikistan), sauf au Kazakhstan, où elles représentent environ 23% de la population.

Leur présence importante dans le nord du pays, près de la frontière russe, a notamment motivé le transfert de la capitale kazakhe dans le nord, d'Almaty à Astana, en 1997. On ne retrouve pas un mouvement indépendantiste parmi les russophones du Kazakhstan. Les autorités kazakhes ont développé un discours nationaliste inclusif qui reconnaît le droit des minorités. Le débat linguistique n'est pourtant pas exempt d'animosité, en raison des discours ethnonationalistes venant d'une frange de la classe politique kazakhe qui se font de plus en plus présents. Cependant, les populations russes continuent d'occuper des positions enviables et le russe est encore très présent dans la vie culturelle, économique et politique.

Ces républiques cherchent-elles à rester proches ou à s'affranchir de la Russie ?

Sur un plan plus géostratégique, contrairement à l'Ukraine, les pays d'Asie centrale, caractérisés par l'absence d'alternance politique, ne sont pas très intéressés par un rapprochement avec l'Occident et partagent davantage les valeurs de stabilité et de sécurité avancées par la Russie. Parallèlement, les pays occidentaux ont montré jusqu'à présent un intérêt modéré

pour les républiques d'Asie centrale. C'est pourquoi la Russie ne voit pas de menace contre ses intérêts immédiats, contrairement à sa frontière occidentale, où l'OTAN a une présence marquée.

La consolidation de l'Organisation de coopération de Shanghai, qui regroupe la Russie, la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, témoigne d'un rapprochement sur le plan militaire et de la correspondance des intérêts stratégiques des États membres.

Certains pays d'Asie centrale, tels l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, sont extrêmement dépendants de la Russie sur le plan économique, en raison des millions de travailleurs migrants qui y séjournent année après année. Dans le cas du Tadjikistan, les transferts d'argent des migrants représentent environ 40% du PIB. Les républiques centrasiatiques sont donc en position de faiblesse vis-à-vis de la Russie. Cela dit, la croissance économique de celle-ci repose aussi en partie sur l'afflux de main-d'œuvre à bon marché qui vient combler le déficit démographique.

Quelle place occupe l'Asie centrale dans la politique du Kremlin ?

La Russie entretient plutôt de bonnes relations avec les pays d'Asie centrale et voit les pays de la région comme des partenaires stratégiques. En témoigne la signature, le 29 mai dernier, du traité créant l'Union eurasiatique, qui regroupe à présent la Biélorussie, la Russie et le Kazakhstan. L'Arménie, le Kirghizistan et le Tadjikistan sont aussi intéressés à s'y joindre. L'Union eurasiatique prévoit notamment la mise en place d'une union douanière, mais les échanges commerciaux entre ces pays restent marginaux. L'Union européenne est le premier partenaire économique de la Russie, du Kazakhstan et de l'Arménie. C'est ce qui fait dire à plusieurs analystes que ce projet est davantage politique qu'économique.

La Russie continue aussi d'avoir une présence militaire en Asie centrale grâce au maintien de troupes de la 201^e unité motorisée au Tadjikistan, notamment à la frontière afghane, qui compte environ 7000 soldats. Il s'agit du contingent militaire le plus important en dehors des frontières russes. Les deux pays ont renouvelé cette entente en 2012 et prolongé de 30 ans la présence militaire russe en sol tadjik.

Collaborateur
Le Devoir

D Voir aussi : Planète Terre à l'adresse ledevoir.com/planeteterre

AFRIQUE

L'ONU diminue ses rations alimentaires

L'ONU a annoncé mardi de voir diminuer les rations alimentaires en Afrique, parfois jusqu'à 60% comme au Tchad, pour quelque 800 000 réfugiés en raison d'un manque de fonds.

Face à cette situation, qui ne fait qu'aggraver les niveaux de malnutrition de certaines communautés, en particulier chez les enfants, les directeurs du Programme alimentaire mondial (PAM), Ertharin Cousin, et du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), Antonio Guterres, ont lancé mardi à Genève un appel de fonds au cours d'une réunion à huis clos avec les représentants des gouvernements.

Dans le détail, le PAM a demandé 186 millions de dollars pour rétablir ses rations com-

plètes. De son côté, le HCR a indiqué avoir besoin d'urgence de 39 millions de dollars pour venir en aide aux réfugiés les plus vulnérables.

« *Beaucoup de réfugiés en Afrique dépendent du PAM pour rester en vie et souffrent maintenant en raison du manque de financement* », a déclaré M^{me} Cousin, citée dans un communiqué.

Au total, sur tout le continent africain, 24 millions de réfugiés dans 22 pays dépendent de l'aide du PAM. Actuellement, quelque 800 000 d'entre eux, soit un tiers, ont vu leurs rations réduites. La situation est critique au Tchad où près de 300 000 réfugiés ont vu leurs rations réduites de jusqu'à 60%.

Agence France-Presse



HADI MIZBAN AGENCE FRANCE-PRESSE

La première session des parlementaires a été pour le moins mouvementée mardi, à Bagdad.

IRAK

Le chaos gagne aussi le Parlement

Le Parlement irakien a levé mardi sa séance dans le désordre général après avoir échoué à enclencher le processus de formation d'un gouvernement pourtant nécessaire face à l'offensive djihadiste qui menace le pays d'éclatement.

La séance a été émaillée d'échanges d'invectives et de récriminations de Kurdes et de sunnites à l'égard du gouvernement du premier ministre sortant, Nouri al-Maliki, présent dans la salle et dont les chances de briguer un 3^e mandat s'amenuisent devant l'avancée des insurgés, menés par les djihadistes de l'État islamique (EI), et l'échec de son armée à la contenir.

Selon la Constitution, les députés doivent élire au premier jour de leur session le chef du Parlement, première étape dans le processus de formation d'un gouvernement.

Le chaos ayant régné durant la séance illustre les profondes divisions minant l'Irak, au moment où l'unité des différentes communautés et confessions serait nécessaire pour éviter une implosion du pays. La dernière déclaration du président

de la région autonome du Kurdistan irakien, Massoud Barzani, accentue d'ailleurs les craintes de partition, ce dernier ayant souhaité mardi l'organisation sous quelques mois d'un référendum d'indépendance.

Durant la séance, la parlementaire kurde Najiba Najib a réclamé au gouvernement Maliki de transférer les fonds dus au Kurdistan. Ce à quoi Kazem al-Sayadi, un député du bloc de M. Maliki, a riposté : « *Massoud Barzani est un traître et un agent. Vous exportez le pétrole en Israël et vous mettez en berne le drapeau national. Nous allons écraser vos têtes et nous allons vous montrer ce que nous ferons une fois la crise finie.* »

Pour leur part, des députés sunnites ont quitté la salle lorsque le nom de l'EI a été mentionné. La situation devenant chaotique, la séance a été levée.

La prochaine séance du Parlement issu du scrutin du 30 avril est prévue le 8 juillet. Après l'élection du président du Parlement, les députés doivent élire un président du pays. Il reviendra à ce dernier de choisir le candidat du Bloc parlementaire arrivé en tête

du scrutin, en l'occurrence M. Maliki, pour former un gouvernement, mais selon un diplomate occidental, même au sein de sa coalition chiite, on discute de l'opportunité de le remplacer, après deux mandats successifs.

Affaibli par l'échec de l'armée face à l'offensive des insurgés, M. Maliki, au pouvoir depuis 2006, est accusé depuis de longs mois par ses détracteurs de concentrer le pouvoir et de mener une politique de discrimination à l'égard des sunnites. Ainsi, si les régions sunnites n'ont pas accueilli à

bras ouverts les insurgés, elles n'ont pas non plus apporté leur soutien à l'armée qui a été incapable d'enrayer la progression des djihadistes aux premiers jours de l'offensive lancée le 9 juin.

Après leur débâcle, les forces irakiennes tentent de relever la tête face aux djihadistes aidés de tribus et d'anciens soldats aguerris de Saddam Hussein, chassés de l'armée après l'invasion américaine de 2003 qui a fait tomber le dictateur sunnite.

Agence France-Presse

L'EI progresse en Syrie

Les djihadistes de l'État islamique (EI) ont pris mardi le contrôle total de la ville syrienne clé de Boukamal à la frontière avec l'Irak, après une bataille féroce de trois jours, a rapporté une ONG. Un porte-parole des rebelles, qui combattent à la fois l'EI et le régime du président Bachar al-Assad, ont indiqué que les djihadistes avaient pris la ville après

avoir reçu des renforts de l'Irak voisin où l'EI contrôle de nombreuses régions tombées au cours de son offensive fulgurante débutée le 9 juin. Cette prise survient deux jours après la proclamation par l'EI d'un califat à cheval sur la Syrie et l'Irak, appelant les musulmans du monde entier à obéir à son chef Abou Bakr al-Baghdadi.

Israël enterre ses «enfants» et prépare sa riposte

Israël a enterré mardi ses trois étudiants enlevés en Cisjordanie, tout en préparant des représailles contre le Hamas palestinien accusé de les avoir tués.

Des dizaines de milliers d'Israéliens anonymes, religieux, laïcs, familles et soldats, ont rallié le petit cimetière de Modiin, entonnant des chants de lamentation lors de l'arrivée du convoi funèbre. Les trois ambulances transportant les corps ont difficilement réussi à se frayer un chemin à travers la file humaine qui serpentait sur des centaines de mètres le long de la forêt de Modiin, selon des images de la télévision.

Leur assassinat a provoqué un choc considérable en Israël, pourtant habitué aux tragédies depuis le début de l'interminable conflit israélo-palestinien. Les trois jeunes, étudiants d'écoles religieuses de colonies juives, ont été retrouvés morts lundi aux environs de la localité de Halhoul, près de la route où ils ont été vus pour la dernière fois faisant de l'auto-stop dans le sud de la Cisjordanie occupée.

Chili : l'ADN pour enquêter sur des adoptions sous Pinochet

La justice chilienne a créé une banque de données ADN pour pouvoir enquêter sur des cas d'adoption irrégulière effectués durant la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990). « *Le service médico-légal a mis en place une base de données ADN créée exclusivement au service de l'instruction* » menée par le juge Mario Carroza de la Cour d'appel de Santiago, indique un communiqué de ce service dépendant du ministère de la Justice. La justice enquête pour l'heure sur plus d'une dizaine de plaintes pour de présumées adoptions illégales.

Agence France-Presse



MENACHEM KAHANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Les amis des victimes n'ont pu cacher leur peine mardi.

Les appels se sont multipliés à l'étranger comme en Israël exhortant Benjamin Netanyahu à garder la tête froide, tablant sur des opérations ciblées et limitées. Et le cabinet de sécurité israélien a repris ses discussions mardi soir, au lendemain d'une longue réunion qui s'est achevée sans l'annonce de décision.

M. Netanyahu a promis de « *faire payer le Hamas* », son

gouvernement considérant que les ravisseurs ont agi, sinon sur ordre, conformément à la ligne de la direction du mouvement islamiste palestinien. Le Hamas, qui a nié être impliqué dans le rapt mais a salué l'opération, a averti que si Israël « *se lançait dans une guerre ou une escalade, il ouvrirait les portes de l'enfer* ».

Agence France-Presse

L'Ukraine relance son offensive

Kiev a repris mardi son opération militaire contre les rebelles dans l'Est, s'attirant une réaction acerbe du président Vladimir Poutine qui voit dans l'affaire ukrainienne une volonté occidentale d'avancer vers la Russie. Le chef de l'État ukrainien, Petro Porochenko, a affirmé mardi que les forces gouvernementales avaient reconquis un poste-frontière, celui de Dovjansk-kii, occupé par les insurgés prorusses dans la région de Lougansk. Selon un communiqué de la présidence, il s'agit de la « *première victoire* » dans « *l'opération antiterroriste* » dont M. Porochenko a annoncé la reprise dans la nuit de lundi à mardi.

Agence France-Presse

ÉTATS-UNIS

La NSA avait 193 pays dans sa mire

L'Agence nationale de sécurité (NSA) américaine, chargée d'espionner les communications du monde, a obtenu en 2010 l'autorisation juridique de cibler 193 États, à l'exception de quatre pays anglophones dont la Grande-Bretagne, selon le *Washington Post* mardi.

Le quotidien américain a obtenu auprès de l'ex-prestataire de la NSA, Edward Snowden, des documents de justice datant de 2010 qui autorisaient la NSA à intercepter les communications dans une liste de pays jugés d'un intérêt valide pour le renseignement américain.

Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) font aussi partie des cibles légitimes. Mais la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les quatre autres pays du groupe des « *Five Eyes* » (« *Cinq yeux* ») avec qui les États-Unis ont des relations de coopération très proches en matière de renseignement, sont spécifiquement exclus de la liste.

L'autorisation juridique, accordée par la cour secrète Foreign Intelligence Surveillance Court (FISC) et valable pour un an, ne signifie pas que la NSA ciblait en permanence les gouvernements ou organisations dans ces 193 pays, mais seulement qu'elle en avait le pouvoir légal.

Ces activités d'espionnage sont autorisées par l'article dit 702 d'une loi votée en 2008.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

LE VG ET LES MÉDICAMENTS

Sombres pilules

On y a peu prêté attention, mais la section du dernier rapport du Vérificateur général (VG) sur l’achat de médicaments par les hôpitaux du Québec comporte plusieurs aspects révoltants pour le contribuable. Le ministre de la Santé ne peut se contenter, comme il l’a fait, de déplorer les «côtés sombres du capitalisme» pratiqué par les sociétés pharmaceutiques. Il doit agir, surtout qu’il y a là de belles possibilités d’économies.

Une liste des horreurs relevées par le VG, Michel Samson, dans le chapitre «Médicaments et services pharmaceutiques» de son rapport annuel est très longue. On dirait qu’il y est question du secteur de la construction : écarts de prix importants pour un même produit ; fournisseurs qui s’abstiennent de participer à des appels d’offres ; ristournes illégales ; pénuries artificielles.

En 2012-2013, les hôpitaux québécois ont déboursé 639 millions de dollars pour acheter des médicaments ; c’est 5,3 % de leurs dépenses courantes. Les coûts sont en hausse. Jadis, il y avait 11 groupes d’approvisionnement dans ces établissements. En 2012, on a procédé à des fusions et il y a maintenant quatre groupes d’achats.

Cela n’a pas réglé tous les problèmes. Selon le VG, par exemple, pour un même produit, des fabricants peuvent facturer à un groupe 10 % de plus qu’à un autre ! Il a même trouvé un cas où l’écart était de 892 % ! Bien qu’ils se rencontrent, les quatre groupes n’ont pas de stratégie commune. Le ministère ? Il n’a procédé à aucune analyse de la cause de ces écarts, déplore le VG. On sait ce qui lui reste à faire. (Pourquoi pas un seul acheteur ? Dans un autre domaine — certes, très différent — soit les vins et spiritueux, on voit à quel point le fait d’avoir un acheteur, la Société des alcools, représente une force, face aux fabricants.)

Autre phénomène : des sociétés pharmaceutiques refusent de répondre à certains appels d’offres, ce qui force les centres hospitaliers à faire affaire avec un fournisseur unique. «Donc, ça coûte plus cher à l’État, c’est certain», constate le VG. Phénomène apparenté : les pénuries de médicaments. Dans un des groupes étudiés, le GACEQ, dans l’est du Québec, la fréquence et la durée des pénuries se sont accrues de 182 % depuis sept ans. D’une part, les établissements n’ont aucune norme commune en matière de stockage. D’autre part, ne pourrait-on pas légiférer, comme en France et aux États-Unis, pour obliger les sociétés pharmaceutiques à informer leurs clients dans un délai minimal avant l’arrêt d’une production ?

Et que dire des rapports entre les établissements et les fabricants ? Dans plusieurs établissements visités, le VG a constaté que des ristournes illégales (c’est le VG qui le dit) avaient été versées par des fabricants à ces mêmes établissements ! L’hôpital Santa Cabrini, par exemple, a reçu trois «dons» de 4500 dollars d’une entreprise. «Il s’en est servi pour verser un don à une fondation privée, afin de financer des activités qui ont eu lieu principalement à l’extérieur du Québec», écrit le VG de manière intrigante, mais peu précise.

Les occasions d’économies semblent nombreuses dans ce domaine. Le gouvernement doit les saisir rapidement. Mais il devrait aller plus loin et élargir la réflexion à l’ensemble du rapport de notre système avec les médicaments. Depuis plusieurs années, Québec solidaire soutient par exemple que la création d’un organisme comme Pharma-Québec, doté d’un triple mandat (pôle d’achat, production, recherche), pourrait faire économiser quelque 2,3 milliards à l’État québécois. L’évaluation semble exagérée, mais, devant le fouillis qu’a mis au jour le VG dans une petite portion de ce monde, il devient essentiel d’étudier toutes les options. La révision des programmes annoncée par le gouvernement pourrait être une occasion de le faire.

L'ARGENT DE LA FIFA

Carton rouge

Pour dire les choses comme elles le sont, le sujet du jour est à ranger à la rubrique «Restons calmes» ! Car le sans-gêne a une organisation qui le défend avec application et constance, soit la Fédération internationale de football association, dite la FIFA. Pour s’en convaincre, il suffira de rapporter les faits, en fait les méfaits, financières qui ont rythmé les récentes réunions au sommet des membres du comité exécutif de la FIFA.

Grâce au travail remarquable effectué par les journalistes du *Sunday Telegraph* et du *Guardian*, nous savons que les mandarins de la FIFA ont mis à profit la concentration comme la convergence des regards sur la Coupe du monde du football au Brésil pour s’adjudger en douce un éventail d’avantages pécuniaires. Tout d’abord, en ce qui concerne les salaires des dirigeants, ces derniers ont opté pour la simplicité. La mathématique, s’entend. Afin d’éviter les difficiles (sic) calculs que supposent les fractions ou les pourcentages, ces messieurs ont décidé de multiplier par deux leurs revenus. Pourquoi se gêner...

Ensuite ? Histoire de faire avaler la pilule afférente à l’augmentation évoquée ou, plus exactement, d’éviter une contestation en bonne et due forme de telle ou telle fédération nationale, le conseil de la FIFA a ordonné la distribution de bonus aux 209 membres des diverses fédérations nationales. La somme ? Elle totalise 200 millions de dollars, ou 750 000 \$ par individu. Bon. On se souviendra que le train de vie des cardinaux de la FIFA se conjugue encore et toujours avec l’inclination pour le luxe : voyage en classe affaires, hôtels cinq étoiles, restaurants trois étoiles plus 100 000 \$ pour les dépenses déclarées.

Cette avalanche de révélations a surgi peu après l’éclatement du scandale dit du Qatar. Mais encore ? Une enquête réalisée par les limiers britanniques a mis au jour ceci : le Qatar a littéralement acheté l’organisation du Mondial de 2022 en soudoyant ceux et celles qui détenaient un droit de vote et en leur «refilant» des masses d’espèces sonnantes. Depuis lors, ce qui n’était alors qu’un murmure s’entend de plus en plus fort : la Russie aurait «acheté» l’édition de 2018. À l’appui de cette hypothèse, le fait suivant est toujours avancé : c’est lors de la séance au cours de laquelle les bonzes de la FIFA ont voté en faveur du Qatar qu’ils ont également voté pour la Russie. D’où la question : est-ce que ceux qui ont été «séduits» par le Qatar l’ont été par la Russie ? On devrait en savoir plus long après — évidemment ! — le Mondial en cours.

En attendant, on insistera sur le fait que l’ex-patron de la Fédération britannique a confié que Sepp Blatter, le président de la FIFA, se comportait comme Don Corleone (*Le parrain*). On ne saurait mieux dire.

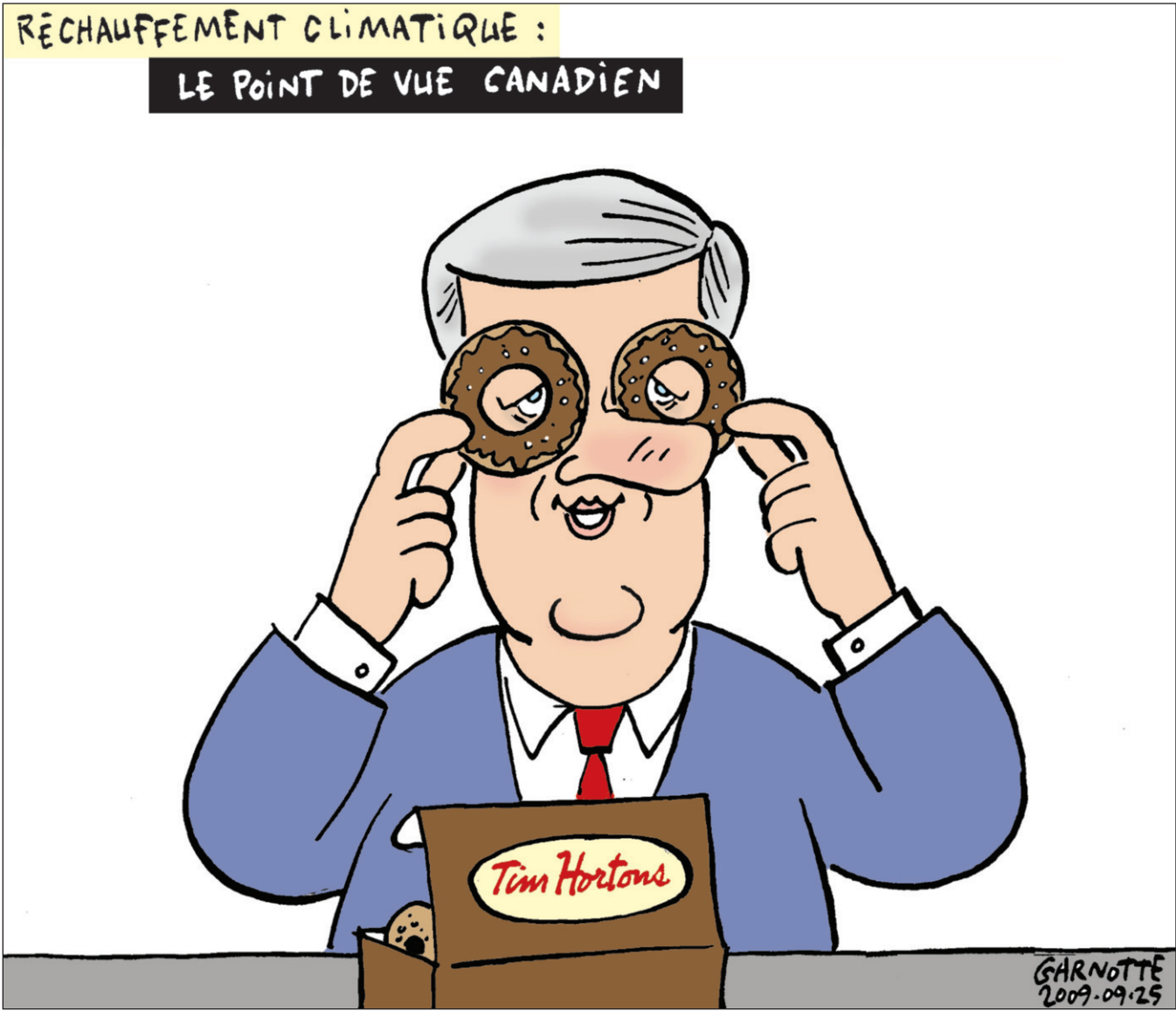


ANTOINE ROBITAILLE

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Livre : une formule qui a fait ses preuves

La ministre de la Culture, Hélène David, rejette le principe du prix unique pour les livres neufs, sous prétexte qu’il «ne règle pas la question entière des librairies agréées». La ministre a raison : la question entière est plus complexe. Mais la ministre a tort de balayer du revers de la main une formule qui a fait ses preuves dans plusieurs pays. Sans compter que celle-ci rallie à peu près tous les acteurs de la chaîne du livre, sauf peut-être Renaud-Bray.

Curieusement, Renaud-Bray aime bien bénéficier des avantages de la loi québécoise du livre en vigueur depuis plus de 30 ans. Pourquoi ? Essentiellement parce que cette loi permet à Renaud-Bray de vendre des livres aux établissements publics (bibliothèques, écoles, etc.) à un prix... unique, c’est-à-dire au prix suggéré par l’éditeur et, en l’occurrence, sans même la réduction de 5 % ou 10 % que permettrait le projet suggéré. Cherchez l’erreur. Ah, quand on veut le beurre et l’argent du beurre, et pourquoi pas le crédit du beurre !

Un rigolo que je ne connais pas, un dénommé Luc Fortin, adjoint parlementaire de la ministre, à qui on demandait pourquoi il était hors de question de réglementer le prix du livre, aurait répondu que c’était «pour protéger les consommateurs, notamment les moins bien nantis, afin qu’ils puissent continuer à avoir accès aux livres». De toute évidence, on a affaire là à un inculte, à un béotien, comme l’aurait traité son mentor Pierre Elliott Trudeau. Je lis régulièrement trois ou quatre livres

par semaine, la plupart du temps des ouvrages parus au cours des derniers mois. Mon budget ? 0,00 \$. Mon truc ? Monsieur Fortin n’en reviendra pas, mais je l’invite à diffuser la bonne nouvelle auprès de ses électeurs, surtout les moins bien nantis de sa circonscription : j’emprunte des livres à la bibliothèque.

Cela dit, pour revenir à la question du prix unique, on peut aussi et peut-être surtout demander ceci : pourquoi un gouvernement, celui du Québec ou un autre, ferait-il aujourd’hui ce que les Amazon de ce monde feront de toute évidence demain et sans se gêner ?

Michel Gay
Montréal, 28 juin 2014

Le pont Robert-Bourassa ?

Malgré la collusion et la corruption qui les entourent, nos autoroutes, rues, barages et aéroports n’échappent pas à cette manie politique de s’autogratiser. D’où ces lieux honorant les Jean Lesage, René Lévesque, Daniel Johnson et P. E. Trudeau. Et ce, malgré la hargne et les efforts jadis ayant visé à diaboliser ces derniers, sinon à ternir leur réputation.

Robert Bourassa ne fut pas en reste. N’eût été l’indulgence des Québécois, il serait devenu un traître à la patrie plus par idéologie malsaine que par souci de prospérité nationale. Mais comment déterminer des sites dignes de ces illustres personnages, vu la vétusté et l’état pitoyable de nos infrastructures ? Quel politicien honorable voudrait voir son nom rattaché à une artère remplie de nids-de-poule ? Quant à Robert Bourassa, il serait plus à la hauteur de ce pont et ravi d’ap-

prendre que son affreux dos d’âne au-dessus de la Voie maritime disparaîtra enfin. Et, pour celui qui faisait la promotion du fédéralisme rentable, le seul hic serait de l’associer à un pont payant.

Pierre G. Blanchard
Outremont, le 29 juin 2014

Soccer, faire semblant de...

En cette période de la Coupe du monde de soccer, j’écoute plusieurs matchs et, sans être un passionné, j’avoue que je trouve ce spectacle fort intéressant. Une chose cependant m’agace au plus haut point : c’est la tendance de plusieurs joueurs et de certaines équipes (par exemple, l’Italie) à feindre les blessures et les mauvais contacts.

Souvent à la reprise, on se rend compte que le joueur adverse est passé loin de ce même joueur et pourtant celui-ci gémit comme s’il avait une blessure sérieuse. Pourtant, deux minutes plus tard, il gambade comme si de rien n’était. Je comprends le but de ce «fakage» qui risque à long terme d’influencer l’arbitre pour obtenir des pénaltys ou des coups francs. Par contre, je crois que, si les autorités voulaient réellement enrayer ce fléau, elles pourraient le faire assez facilement, un peu à l’exemple du hockey qui a mis un frein à toute cette mascarade en chassant les fautifs.

Cette situation est triste, car elle gâche le spectacle et rend la tâche de l’arbitre beaucoup plus difficile en faussant les données du jeu et en inculquant une fausse culture d’hypocrisie et de tricherie. [...]

Jean-Marc Girard
Jonquière, le 26 juin 2014

LIBRE OPINION

Un manque de rigueur inacceptable

JEAN-MARC SAINT-JACQUES

Président de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Josée Bouchard, a présenté la semaine dernière une étude sur le financement des écoles privées qui était truffée d’erreurs. Le manque de rigueur de M^{me} Bouchard discrédite l’organisme qu’elle représente et nuit à la réflexion que doit faire le Québec sur le financement et l’amélioration de son système d’éducation.

Selon cette étude, les frais administratifs des écoles publiques s’élèvent à 4,76 %, comparativement à 13 % pour les écoles privées. Ce chiffre de 4,76 % comprend les frais administratifs des commissions scolaires, mais il ne tient pas compte du personnel de direction qui travaille dans les écoles publiques. Ainsi, le directeur d’une école publique n’occuperait pas un rôle administratif, contrairement au directeur d’une école privée ? Il s’agit non seulement d’un manque de rigueur inquiétant, mais aussi d’un manque

de considération à l’égard du personnel de direction des écoles publiques.

Selon cette étude, il n’y aurait jamais eu de débat sur le financement des écoles privées. Il s’agit là d’une affirmation grossière quand on sait que, depuis 50 ans, ce sujet a fait l’objet de nombreux débats dans le milieu de l’éducation, dans les médias et même à l’Assemblée nationale. Différentes études ont été réalisées sur cette question au fil des ans. Pas plus tard que l’automne dernier, l’économiste Pierre Fortin, de l’UQAM, a publié une étude sur ce sujet, de même que François Larose, de la Faculté d’éducation de l’Université de Sherbrooke. Il est étonnant que les chercheurs n’aient pas pris la peine de se documenter. Peut-être a-t-on simplement voulu occulter ces recherches qui démontrent clairement qu’une baisse des subventions accordées aux écoles privées entraînerait une importante migration d’élèves vers l’école publique et, par le fait même, une hausse des coûts pour les contribuables, qui devraient assumer alors 100 % des dépenses liées à ces élèves ?

Autre erreur grossière : l’étude présentée par la FCSQ affirme que l’école privée accueille 2,7 % d’élèves en difficulté. Ce pourcentage renvoie au nombre d’élèves du secteur privé qui sont scolarisés dans des écoles spécialisées en adaptation scolaire. Selon les données du ministère de l’Éducation, les écoles privées régulières accueillent plus de 10 % d’élèves en difficulté. Encore une fois, ces données sont facilement accessibles et la confusion dans les données présentées par l’étude fait preuve d’un manque de rigueur sidérant.

M^{me} Bouchard affirme que les commissions scolaires subissent des compressions, mais pas les écoles privées. Si elle prenait la peine de lire attentivement les règles budgétaires déposées par le ministère de l’Éducation pour l’année 2014-2015, elle verrait que les écoles privées subventionnées doivent composer avec des coupes importantes, alors que le financement du réseau public augmente.

M^{me} Bouchard a droit à son opinion sur l’école privée, mais a-t-elle le droit de répandre des informations mensongères sur la place publique afin de la faire valoir ?

IDÉES

L'ARRÊT WAL-MART DE LA COUR SUPRÊME

Un jugement crucial pour l'avenir du droit du travail

Fermer un établissement afin de court-circuiter le droit fondamental à l'association de salariés deviendra peu attrayant pour les entreprises

MICHEL COUTU

Université de Montréal

LAURENCE LÉA FONTAINE

UQAM

URWANA COIQUAUD

HEC Montréal

GEORGES MARCEAU

Avocat

La Cour suprême du Canada (CSC), sous la plume du juge Lebel, vient de rendre à la majorité (5 juges sur 7) un jugement remarquable, lequel laisse entrevoir la fin de la saga judiciaire liée à la fermeture inopinée du Wal-Mart de Jonquière en 2005. Il s'agit d'une victoire très importante, obtenue à l'arraché (après une défaite devant cette même CSC survenue en 2009), pour les quelque 200 salarié-e-s ayant perdu leur emploi à cette occasion. Saluons ici la ténacité des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), qui ont lutté avec acharnement contre la multinationale américaine, réputée pour son antisyndicalisme militant.

Les faits ayant entouré la fermeture du Wal-Mart de Jonquière étant bien connus, permettez-nous de centrer nos commentaires sur le jugement de la Cour suprême. Celui-ci revêt une portée cruciale pour la défense du droit du travail, fort malmené tant au niveau fédéral (lois spéciales à Postes Canada et à Air Canada, attaques contre l'assurance-emploi, etc.) que québécois (régimes de retraite, liberté syndicale des travailleurs agricoles, etc.). Autrement dit, l'arrêt de la CSC intéresse non seulement les ex-salariés du Wal-Mart en question, mais aussi, plus largement, l'ensemble des travailleurs syndiqués régis par le Code du travail du Québec (C.t.).

L'objet du litige portait sur l'interprétation de l'article 59 du Code du travail, lequel interdit à l'employeur de modifier les conditions de travail existantes, de l'accréditation d'un nouveau syndicat jusqu'à l'exercice du droit de grève ou de *lockout* (la même interdiction existe lors des négociations subséquentes). En 2009, l'arbitre Jean-Guy Ménard a décidé que Wal-Mart avait contrevenu à l'article 59 C.t. en fermant son établissement de Jonquière sans offrir aucune explication raisonnable de ce geste. Wal-Mart demanda aussitôt la révision judiciaire de cette décision : alors que la Cour supérieure refusait à juste titre d'intervenir, notre très conservatrice Cour d'appel du Québec jugeait la décision intenable, notamment parce que la fermeture d'un établissement ne pouvait être assimilable à une modification des « conditions de travail ».

Avec raison, la CSC vient d'infirmier ce jugement de la Cour d'appel et rétablit pleinement la sentence de l'arbitre, lequel devra maintenant déterminer les dommages-intérêts dus aux ex-salariés de Wal-Mart. Sans entrer dans les détails techniques qui intéressent avant tout les spécialistes du domaine, nous soulignerons trois aspects du jugement de la CSC qui ne manqueront pas d'avoir de larges répercussions sur l'ensemble des tribunaux spécialisés du travail au Québec.



PASCAL RATTHÉ LE DEVOIR

L'arrêt de la Cour suprême du Canada intéresse non seulement les ex-salariés du Wal-Mart en question, mais plus largement l'ensemble des travailleurs syndiqués régis par le Code du travail du Québec.

L'objet de l'article 59 du Code du travail, la défense de la liberté syndicale

Contrairement à la Cour d'appel, qui voyait dans cette disposition une garantie uniquement procédurale axée sur le maintien d'un « équilibre » renvoyant dos à dos employeurs et syndicats (malgré la disproportion du pouvoir économique), la CSC juge que cet article confère un droit substantiel visant la défense de la liberté d'association et favorisant la négociation de bonne foi entre les parties. L'art. 59 C.t. s'assimile ainsi, peut-on observer, aux autres dispositions du Code du travail ayant la même finalité (tels les art. 12, 15 et 53 C.t.). Ainsi, dès qu'un syndicat est accrédité dans l'entreprise, s'instaure dans celle-ci un nouvel ordre juridique du travail — manifestation éminente de pluralisme juridique — qui à la fois encadre et limite les droits de direction de l'employeur. Du point de vue de l'art. 59 C.t., ce dernier ne peut modifier les conditions de travail de ses salariés sans pouvoir justifier cette modification en référence à ses pratiques de gestion habituelles ou au comportement (objectif) d'un entrepreneur « raisonnable » placé dans les mêmes conditions.

La pertinence de l'art. 59 C.t. en cas de fermeture d'un établissement ou d'une entreprise

Voilà la fin, fort bienvenue, d'un dogme répété comme un mantra par les employeurs et leurs avocats : le droit de cesser ses activités même pour des raisons antisociales. Non que l'employeur soit désormais empêché de procéder à une telle fermeture, mais il devra, en cas

de décision injustifiée, faire face aux conséquences négatives que subissent ses salariés. La période d'impunité inaugurée par la décision du juge Lesage, de l'ancien Tribunal du travail, dans l'affaire City Buick en 1981 apparaît maintenant résolue. Relevons que, pour invoquer l'art. 59 C.t., les salariés concernés n'ont pas à démontrer la présence d'une motivation anti-syndicale : il suffira que la décision de fermeture, survenant après l'accréditation du syndicat ou l'expiration d'une convention collective, apparaisse douteuse du point de vue de sa rationalité économique.

Bien entendu, l'employeur aura tout loisir, le cas échéant, de démontrer le bien-fondé économique de la fermeture. Ajoutons incidemment qu'un commentaire émis à la suite du jugement de la CSC, voulant qu'il suffise à l'employeur de « décréter une demi-journée de lockout pour ensuite procéder à la fermeture et éviter complètement l'application de l'art. 59 C.t. » (*Le Soleil*, 27 juin), relève de l'absurdité : une telle lecture littérale et formaliste de l'art. 59 C.t. « reviendrait en définitive à permettre à l'employeur de faire ce que la loi vise pourtant à prohiber », comme l'écrit le juge Lebel (par. 49).

L'exigence d'une forte déférence envers les décisions des tribunaux administratifs du travail

Le jugement de la CSC représente à cet égard un camouflet à l'endroit de la Cour d'appel. Celle-ci est intervenue à plusieurs reprises ces dernières années pour casser, généralement en invoquant des motifs

éminemment discutables, des décisions des tribunaux du travail (ainsi, incidemment, que du Tribunal des droits de la personne du Québec). La majorité de la CSC rappelle à l'ordre la Cour d'appel, qui s'adonne à un interventionnisme judiciaire motivé, nous semble-t-il, par son conservatisme, mais qui contredit les enseignements de la Cour suprême en la matière. La Cour d'appel doit — selon ce qui ressort du jugement — respecter la volonté de l'Assemblée nationale lorsque celle-ci fait appel à des décideurs spécialisés en ces domaines (travail et, ajoutons, droits de la personne). Une grande déférence s'impose, de la part des tribunaux de droit commun, envers l'expertise de ces décideurs. En l'occurrence, l'arbitre avait raison d'interpréter de manière large et flexible la notion de « conditions de travail » pour qu'elle inclue le maintien du lien d'emploi, et ce, même dans le contexte de la fermeture d'un établissement.

Le jugement de la CSC donne raison aux salarié-e-s de Wal-Mart à Jonquière. Il reste à voir à quelle hauteur ils seront indemnisés. D'ores et déjà, tous les frais judiciaires engagés depuis le début de ce litige (2005) sont à la charge de Wal-Mart. Espérons que la conclusion de cette saga (on n'y est pas encore !) sera suffisamment dissuasive pour décourager les employeurs de recourir à la fermeture d'un établissement en vue de contrer le droit d'association fondamental de leurs salarié-e-s, droit garanti par les chartes des droits et par le droit international du travail.

Le Canada « nouveau » est-il arrivé ?

Les auteurs de *The Big Shift* soutiennent que l'avenir de la fédération n'est plus déterminé par le « consensus laurentien »

JEAN-CLAUDE CLOUTIER

Québec

Le livre *The Big Shift* (Harper Collins, 2013, 294 p.), passé largement inaperçu au Québec mais remarqué ailleurs au Canada, avance l'idée que le pays est entré pour de bon dans une ère où le pouvoir et le leadership politique proviendront des provinces de l'Ouest et des communautés issues de l'immigration. Pour les auteurs, Darrell Bricker et John Ibbitson (le premier dirige la firme Ipsos et le second est chroniqueur politique au *Globe and Mail*), c'est la fin du « consensus laurentien », à savoir la domination politique exercée par les élites du Québec et de l'Ontario au cours du XX^e siècle. Ce consensus était progressiste et pacifiste. Ses valeurs et ses idées étaient largement partagées non seulement par les politiciens et les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le consensus laurentien a largement encouragé l'ouverture du Canada à l'immigration. Or ces immigrants ne partagent pas les idées du consensus laurentien en ce qui a trait à un État fort procédant à des transferts des plus riches aux plus démunis.

fonctionnaires, mais également par les grands médias et les intellectuels, d'où la notion de consensus.

Le consensus laurentien a largement encouragé l'ouverture du Canada à l'immigra-

tion. Or ces immigrants ne partagent pas les idées du consensus laurentien en ce qui a trait à un État fort procédant à des transferts des plus riches aux plus démunis. Ils sont plutôt en accord avec un

conservatisme culturel et fiscal qui, jusqu'à récemment, était l'apanage des provinces de l'Ouest.

Selon les auteurs, un point tournant est survenu lors des élections fédérales de 2011, alors que les communautés issues de l'immigration de la grande région de Toronto ont voté comme les résidents des Prairies pour assurer l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire. Contrairement à l'élite progressiste du Canada central, qui espère la fin prochaine de l'aberration qui aurait frappé l'électorat, les auteurs sont convaincus que cette prédominance des valeurs conservatrices est là pour durer.

Le consensus laurentien acceptait largement la notion que le Canada était issu d'un pacte de cohabitation entre francophones et anglophones et que, en conséquence, il fallait le mieux possible accommoder les exigences du Québec pour éviter une rupture

éventuelle du Canada. Selon Bricker et Ibbitson, la vieille tension entre Canadiens français et Canadiens anglais n'a plus aucune résonance en dehors du Québec.

Le Québec étant le dernier bastion du progressisme au Canada, la contre-attaque visant le règne des conservateurs devrait logiquement en provenir. Mais les auteurs ne croient guère à cette résurgence du leadership politique du Québec au sein du Canada, puisque les gains électoraux de la Coalition avenir Québec (CAQ) dénotent un progrès non négligeable des valeurs conservatrices au Québec également.

Les deux auteurs ne s'inquiètent nullement du fait qu'en 2030 plus de 60 % des Torontois et des Vancouvérois seront issus de l'immigration récente. À ceux que préoccupe la disparition éventuelle des valeurs canadiennes, ils objectent que les valeurs canadiennes sont désormais façonnées par les immigrants.

Comme Toronto et Vancouver, le Canada devient de plus en plus une société postnationale et, en cela, il préfigure peut-être l'humanité de l'avenir. Le premier ministre Laurier avait prédit que le XX^e siècle serait celui où le Canada brillerait aux yeux du monde. Peut-être sera-ce finalement le XXI^e.

Mais, pour paraphraser Calderon, le meilleur ou le pire n'est pas toujours certain. Sur-tout en politique, où les choses changent parfois rapidement. De fait, les résultats des dernières élections ontariennes jettent un doute sur la thèse des deux auteurs, puisque le Parti conservateur de Tim Hudak a enregistré des pertes très sensibles dans la couronne torontoise, soit précisément là où devrait reposer la clé d'un long règne des conservateurs fédéraux. Il faudra donc attendre les élections fédérales de 2015 pour mieux juger si le Canada nouveau, incarné par les conservateurs, est vraiment là pour rester.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale** : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); **Véronique Chagnon** et **Louis Gagné** (pupitre); **information culturelle** : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique** : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); **correction** : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michele Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire); **Laura Pelletier** et **Arnaud Stopa** (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Dossé, Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

SARKOZY

SUITE DE LA PAGE 1

été mis sur écoute dans le cadre d'une autre enquête. Depuis des mois, les juges d'instruction tentent de faire la lumière sur les accusations relatives au financement de la première campagne de Nicolas Sarkozy (2007) par le régime de l'ancien dictateur libyen, Mouammar Kadhafi. En septembre 2013, ils ont estimé que les soupçons justifiaient la mise sur écoute de l'ancien président et de son avocat.

Le 25 février 2014, le contenu de ces écoutes, réalisées sur une ligne téléphonique souscrite par Nicolas Sarkozy sous un nom d'emprunt (Paul Bismuth), a provoqué l'ouverture d'une nouvelle enquête. Les enregistrements laissaient penser que les deux hommes tentaient d'obtenir des informations confidentielles par l'entremise d'un juge de la Cour de cassation, Gilbert Azibert, au sujet de la saisie des agendas de l'ancien président dans l'affaire Bettencourt. En échange, Azibert, proche de la retraite, aurait proposé qu'on intervienne en sa faveur pour qu'il soit nommé à Monaco. Nicolas Sarkozy et son avocat auraient aussi été informés illégalement qu'ils étaient écoutés et qu'une perquisition aurait lieu chez ce dernier.

L'UMP silencieuse

Devant cette nouvelle affaire judiciaire, les nouveaux dirigeants de l'UMP sont restés cois. Le triumvirat composé des anciens premiers ministres Alain Juppé, François Fillon et Jean-Pierre Raffarin n'a pas fait de déclaration.

Ce qui n'a pas empêché les proches de l'ancien président de protester haut et fort. Certains n'hésitent pas à parler d'un complot politique. «*Nous sommes dans ce feuilleton à répétition dont vous verrez que tout sera fait pour empêcher Nicolas Sarkozy de revenir sur la scène politique*», dit la députée européenne Nadine Morano, qui promet néanmoins «*un happy end*».

Récemment, Nicolas Sarkozy avait comparé les enquêtes judiciaires dont il est l'objet à celles de la Stasi, les services secrets de l'ancienne Allemagne de l'Est. Son ami Arno Klarsfeld n'hésite pas lui non plus à faire de telles comparaisons, évoquant, cette fois, le régime de Vichy. «*Un tel acharnement contre un opposant politique, excepté Vichy, on n'avait pas vu cela depuis le Second Empire*», écrit-il.

Plus réservé, le maire de Nice, Christian Estrosi, estime que «*jamais on n'aura affublé un ancien président d'un tel traitement, d'un tel déferlement de haine*». D'autres, à droite, se montraient confiants. Selon l'ancien ministre et ex-adversaire de Nicolas Sarkozy, Patrick Devedjian, ces accusations ne pourront pas tenir, puisque l'ancien président n'avait pas l'autorité de promettre un poste à Gilbert Azibert.

Nouvelle embûche

À gauche, on était plus circonspect. Le président de l'Assemblée, le socialiste Claude Bartolone, a appelé à ne pas menacer par des déclarations inconsidérées «*une institution républicaine comme la justice*». Selon le ministre de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, «*Nicolas Sarkozy est un justi-*



VALÉRY HACHE AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ancien président français Nicolas Sarkozy photographié à Monaco, le 18 juin dernier, après avoir prononcé une conférence privée. Soupçonné de trafic d'influence et de violation du secret de l'instruction, il a été mis en examen après un long interrogatoire.

cialable comme les autres».

Cette mise en examen apparaît comme une nouvelle embûche sur le chemin du retour éventuel de Nicolas Sarkozy en politique. L'affaire est d'autant plus embarrassante qu'elle est fondée sur des écoutes téléphoniques dont le contenu est aujourd'hui public. En toile de fond se profile aussi l'affaire Bigmalion qui ébranle l'UMP, soupçonnée d'avoir couvert frauduleusement le dépassement (d'au moins 50%) des frais de la dernière campagne électorale de Nicolas Sarkozy.

Les inconditionnels de l'ancien président dénoncent un acharnement judiciaire. *Seul contre*

tous: juges, Hollande, UMP. Il ne faut jamais attaquer un fauve blessé, titre l'hebdomadaire de droite *Valeurs actuelles*. À l'opposé, l'ancien premier ministre et rival de Sarkozy, François Fillon, aurait confié à l'AFP que «*jamais Sarkozy ne pourra revenir, à cause des affaires*». Hier, sur les chaînes d'information, on se demandait si ces nouvelles accusations ne contribueraient pas à accélérer le retour de l'ancien président, qui devait faire connaître son intention de se présenter ou non à la direction de l'UMP avant la rentrée de septembre.

Le Devoir

LADY GAGA

SUITE DE LA PAGE 1

de *twerking* avec le chanteur de *Blurred Lines*, alors que Gaga marquait un retour sur la scène des MTV Video Music Awards. La gloire serait-elle en train de se désintéresser de la chanteuse de *Bad Romance*?

Car, à 28 ans, l'artiste scintille au firmament de la pop, toujours inscrite au palmarès Forbes des célébrités les plus «*puissantes*». Quoique cette année elle ait chuté au 19^e rang, derrière ses consœurs Beyoncé (1^{re}), Rihanna (8^e), Katy Perry (9^e), Miley Cyrus (17^e).

«*Il est vrai que nous avons assisté à une vague de stars de la pop féminines au cours des dernières années, à laquelle Lady Gaga a grandement contribué*, explique Mathieu Deflem, professeur à l'Université de la Caroline du Sud, qui enseigne la sociologie de la célébrité à travers le succès de Lady Gaga. *Le rôle de catalyseur de Gaga est clair. C'est grâce à elle que tout le monde fait des choses folles et tente de nouvelles approches. Katy Perry, par exemple, est beaucoup plus extravagante qu'auparavant, et même Madonna devenait explicitement plus politique. Lady Gaga a été copiée par les autres.*» En mai dernier, la «*Mère Monstre*» ne se gênait pas pour *tweeter* une pointe à Katy Perry, insinuant que cette dernière avait repris des éléments de *Born This Way Ball*, son précédent concert.

Cela signifie aussi que Lady Gaga a accompli son rôle et qu'elle a besoin de s'en trouver un autre, celui par exemple d'une vedette couronnée qui doit maintenant travailler à conserver ce succès, explique le grand *fan* de l'artiste dans un échange de courriels. «*Mais la prochaine sensation de la musique populaire doit venir d'ailleurs et il semble n'y avoir personne à l'horizon pour le moment.*»

Standards

Les ventes de son album *ArtPOP*, aux influences R & B et disco, n'ont pas été à la hauteur du succès escompté, mais il sera difficile,

voire presque impossible, pour l'artiste de connaître le succès exceptionnel qu'elle a connu avec *Fame* et *Born This Way*. Les critiques ont mis le doigt sur ce qui pourrait expliquer ce désintérêt, lui reprochant de s'être perdue dans son propre univers, trop inclusif pour que son public puisse s'accrocher au récit de celle qui s'est toujours fait une mission de requinquer les reclus, les homosexuels, les marginaux. D'autres reprochent à cet album de ne pas être à la hauteur des standards, toujours très élevés, auxquels Gaga nous avait habitués. Esthétiquement parlant, avec sa robe de viande, sa robe bulle, celle en dentelle rouge doublée d'un masque plein visage, ses léotards audacieux, ses mises en scène étudiées qui feront d'elle une légende. Musicalement aussi.

Plus tôt cette semaine, le *crooner* Tony Bennett a d'ailleurs encensé les talents vocaux de Lady Gaga, avec qui il collabore sur son album *Cheek to Cheek* à paraître en septembre. «*Elle va surprendre les gens par la qualité de sa voix lorsqu'elle fait des chansons de qualité*», disait-il en entrevue à *La Presse*. La rumeur courait que

Gaga des plaines

En tournée, Lady Gaga ne se produit habituellement pas dans les festivals, mais elle fait une exception ce vendredi pour le Festival d'été de Québec (FEQ). Le directeur de la programmation du FEQ, Louis Bellavance, confiait au *Journal de Québec* que, l'an dernier, Bruno Mars (qui partage la même maison de gérance que l'interprète de *Just Dance*) avait été déçu de sa prestation à Québec. «*Il a dit à son équipe qu'il venait de vivre quelque chose d'extraordinaire et qu'il n'était pas prêt.*» La nouvelle s'est rendue jusqu'aux oreilles de l'équipe Gaga, et la flamboyante Lady, elle, est parée pour Québec. Le FEQ s'apprête à recevoir le convoi d'une centaine de personnes de la tournée mondiale *ArtRAVE*, soit la plus imposante équipe jamais accueillie par le festival.

l'extravagante énigme de la pop l'accompagnerait sur scène pendant son concert au Festival de jazz de Montréal mardi soir. Rumeur confirmée: elle a bel et bien interprété quelques chansons au côté du suave parmi les suaves.

Une famille unie

«*La percée de Lady Gaga a été si fulgurante et si unique qu'il serait idiot de penser qu'elle puisse l'atteindre de nouveau*, dit le professeur de sociologie Mathieu Deflem. *Il serait tout à fait erroné d'annoncer la fin de sa carrière musicale, surtout que ses billets de concert se liquident toujours très bien.*»

Véritable bombe dansante, le *ArtPOP Ball* de la tournée *ArtRAVE*, que Lady Gaga présente ce mercredi au Centre Bell à Montréal et vendredi soir sur les plaines d'Abraham au Festival d'été de Québec, montre en effet que la *superstar* est loin d'être prête à aller se coucher.

Le chanteur Elton John et le blogueur à potins Perez Hilton ont prétendu que la célébrité est en train d'empoisonner l'interprète de *Poker Face*. Mais la relation de dépendance mutuelle entre Lady Gaga et ses admirateurs, construite dans les réseaux sociaux, demeure vitale pour la *star* avide d'amour.

«*Il est tellement plus facile d'être soi-même que quelqu'un d'autre. En étant quelqu'un d'autre, vous devez vous mettre à aimer les choses que vous n'aimez pas et à faire des choses que vous ne voulez pas*», rappelait-elle à son public lors de sa médiatisée prestation à Austin pour *South By South West*, où elle s'est fait volontairement vomir dessus par une artiste invitée. L'acte a choqué. Gaga expérimentait.

La gloire, tout comme la presse, est infidèle et toujours à la recherche de nouvelles sensations.

Lady Gaga n'a jamais vraiment précisé que c'était par le chant qu'elle désirait passer à l'histoire, bien que ce soit ce canal qu'elle a utilisé pour s'incarner en œuvre de *pop art*.

Pendant qu'elle travaille à créer la suite, elle ne demande qu'une chose.

Être applaudie.

Le Devoir

IMPÉRIAL

SUITE DE LA PAGE 1

ment vaut environ huit millions de dollars. «*En l'hypothèqueant, on va donc pouvoir payer la SO-DEC et on s'est entendu avec M. Losique pour le rembourser sur une période de 10 ans à partir du jour où il va quitter*», précise M. Nadeau.

A un mois et demi de l'ouverture du festival, le président du FFM, Serge Losique, est satisfait du plan de relance proposé pour le moment. Il espère que les discussions vont reprendre pour obtenir les subventions des principaux bailleurs de fonds. «*J'espère que le bon sens va triompher pour ne pas se ridiculiser en face du monde. Il y a des gens raisonnables, pas seulement deux ou trois personnes qui sont liées contre le FFM*», lance-t-il.

En juin dernier, la directrice générale du FFM, Danièle Cauchard, avait indiqué au *Devoir* que la SODEC n'avait pas l'intention de lui octroyer la subvention prévue d'environ 230 000\$. D'autres sources nous avaient aussi signalé que les deux autres principaux bailleurs de fonds ne financeraient pas l'événement comme prévu. Téléfilm Canada alloue habituellement des subventions de quelque 300 000\$ et la Ville, près de 150 000\$. La responsable de la culture à la Ville de Montréal, Manon Gauthier, nous a d'ailleurs confirmé par la suite que la décision avait été prise «*de ne pas financer le festival cette année*». «*Notre investissement était à risque. On avait demandé, après de nombreuses discussions, un plan de redressement; des conditions qui n'ont pas été honorées*», avait-elle mentionné. La semaine dernière, Air Canada a également annoncé qu'il retirait sa commandite du FFM.



Michel Nadeau, membre du CA du FFM

Changement de garde en vue

Le CA du FFM appelle maintenant la SO-DEC, Téléfilm Canada et la Ville de Montréal à revenir sur leur décision pour assurer la tenue de la 38^e édition du festival, qui sera dédiée cette année au grand écrivain disparu Gabriel García Márquez. Michel Nadeau tient à dire que le CA verra à la pérennité du festival au cours des prochaines années, de même qu'à la relève à la tête du FFM. M^{me} Cauchard a déjà annoncé qu'elle tirerait sa révérence après la tenue de l'événement. Quant à M. Losique, il prépare aussi sa sortie, mais il tient avant tout à s'assurer que le FFM gardera son aura.

Reconnu pour son acharnement, voire son obstination, cet homme, pour qui le cinéma a été toute sa vie, peine à lâcher prise. «*Un jour, je céderai ma place comme Gilles Jacob, mon collègue de Cannes, qui vient de démissionner*», mentionne M. Losique en évitant d'annoncer sa retraite. Le président fondateur tient à rester dans le giron du FFM lorsqu'il n'occupera plus les fonctions de président. Il aimerait œuvrer auprès de la relève cinématographique.

«*On est déjà en train de préparer l'après-Losique*», reconnaît M. Nadeau, qui confirme que l'actuel président fondateur du FFM pourrait conserver un titre honorifique. Le CA veut aussi revoir avec lui la mission du festival pour qu'il demeure une référence à l'échelle internationale. «*Qu'est-ce qu'on fait avec le festival? Est-ce qu'on le singularise, est-ce qu'on en fait un festival de niche, comment on le différencie de Toronto, qui est le grand festival de cinéma américain? C'est ce qu'on doit se poser comme question*», note M. Nadeau. Mais, avant tout, M. Losique tient à terminer sa programmation du festival. Qu'il obtienne ou non les subventions au cours des prochaines semaines, personne ne l'empêchera de monter sur scène avec sa célèbre casquette pour lancer les festivités du FFM, le 21 août prochain. «*Le Festival, on va le faire, point*», déclare-t-il en démontrant encore une fois sa ténacité dans l'adversité.

Le Devoir

«*Un jour, je céderai ma place comme Gilles Jacob, mon collègue de Cannes, qui vient de démissionner*»

Serge Losique, président fondateur du Festival des films du monde de Montréal

Rectificatif

Dans l'entrevue avec Blaise Renaud signée par Catherine Lalonde, titrée «*Renaud-Bray dit vouloir changer les choses dans le monde du livre*» et parue en page A 1 le 30 juin, on pouvait lire que le Québec, avec 2 millions d'allophones, est un marché de quelque 5 millions de lecteurs francophones potentiels. Il aurait fallu lire plutôt que, avec 1,7 million d'anglophones et d'allophones, le marché francophone, selon les statistiques du gouvernement du Québec pour 2011, serait plutôt d'un peu plus de 6 millions de personnes. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Par courriel agenda@ledevoir.com
---	---	--	---

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.